

PROPOSITIONS POUR UN ENGAGEMENT SIGNIFICATIF DES SOCIÉTÉS CIVILES DANS LE MÉCANISME DE SUIVI DU SOMMET UA-UE

Mars 2022

Dans le contexte actuel du COVID-19 et de l'instabilité mondiale, qui ont exacerbé un espace déjà réduit pour l'action des sociétés civiles dans le monde, il est essentiel pour la mise en œuvre de la déclaration conjointe UA-UE et de ses initiatives phares, de défendre et de promouvoir l'espace et le rôle des sociétés civiles. Il est également crucial que l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) placent les droits humains, les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de réunion pacifique, au centre de leurs préoccupations.

L'UA et l'UE doivent reconnaître la contribution positive de sociétés civiles indépendantes et diversifiées, qui s'organisent de manière démocratique, autonome et transparente ; à la promotion de la démocratie, de la paix et du bien-être et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'UA et l'UE doivent également reconnaître le rôle des organisations des sociétés civiles en tant qu'actrices à part entière du développement durable, et respecter leur capacité à rechercher, recevoir et utiliser des ressources, tant au niveau national qu'international, comme étant inhérente au droit à la liberté d'association. L'expérience du partenariat actuel entre l'UA et l'UE a montré qu'il ne suffit pas de reconnaître des sociétés civiles comme des actrices du partenariat pour garantir leur participation significative dans toutes les

dimensions du partenariat. La promesse d'assurer un suivi des engagements de l'UA et de l'UE pour contrôler la mise en œuvre des engagements pris lors du sommet UA-UE est bienvenue mais insuffisante. Le comité de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre des résultats du sommet devrait inclure un engagement significatif et à long terme avec les OSC africaines, européennes et des diasporas. Les voix des personnes les plus touchées par les décisions des dirigeants de l'UA et de l'UE doivent être au cœur d'un partenariat UA-UE efficace et transformateur. Dans le cadre des droits humains qui devrait inspirer l'ensemble du partenariat, ces personnes sont les détentrices de droits. Les sociétés civiles peuvent fournir des solutions existantes, veiller à ce que les initiatives phares trouvent un écho dans les réalités locales et que le partenariat UA-UE s'appuie sur la diversité, les connaissances et les compétences des continents africain et européen.

Des mécanismes concrets doivent être établis et soutenus financièrement pour y parvenir. L'objectif de ce document est de faire une proposition sur la forme que ces mécanismes pourraient prendre et sur la manière dont ils pourraient être structurés et soutenus. La clé du succès d'un nouvel élan pour la participation des sociétés civiles est de : construire des mécanismes de participation et de dialogue avec les sociétés civiles sur les structures et initiatives existantes ; garantir qu'il y ait une volonté et

un intérêt politiques pour prendre en compte les contributions des sociétés civiles ; allouer les ressources administratives et financières nécessaires pour assurer des processus efficaces et continus ; et faciliter la participation d'un groupe diversifié d'actrices et acteurs des sociétés civiles et une représentation équilibrée des sociétés civiles de toutes les régions impliquées, y compris de l'UE.

Principes pour un engagement significatif avec les sociétés civiles

Les membres de CONCORD Europe et leurs partenaires ont formulés plusieurs messages et produit des contributions concrètes en faveur de la participation des sociétés civiles à l'élaboration des partenariats internationaux de l'UE. Ceux-ci s'appliquent également au partenariat UA-UE et peuvent être classés en 9 demandes générales, valables pour tout processus de consultation de l'UE :

1. Partager l'information

- Partager les documents et les informations stratégiques en temps utile, afin de donner aux sociétés civiles la possibilité de se préparer, de se consulter et de se coordonner, ainsi que d'impliquer ses partenaires ;
- S'assurer que les documents fournissent suffisamment d'informations pour garantir un dialogue significatif ;
- Indiquer clairement les points contacts pertinents avant tout engagement avec les sociétés civiles.

2. Coconstruire/renforcer les mécanismes de dialogue structurés et systématiques du partenariat UA-UE

- Assurer des échanges réguliers entre les organisations des sociétés civiles (OSC) et les personnes représentantes de l'UE sur les différentes questions politiques, de droits humains et de développement, notamment en rapport avec le partenariat UA-UE ;
- Garantir que les consultations des sociétés civiles soient pleinement intégrées dans le processus d'élaboration des politiques. Une planification claire dans le cadre des processus politiques donnera plus de temps aux OSC pour organiser et garantir des échanges plus significatifs ;
- Créer des espaces de dialogue généraux ainsi que des espaces de dialogue plus ciblés pour certains sujets spécifiques.

3. Assurer la transparence et les retours d'information

- Être clair sur le champ d'application, les objectifs et les résultats attendus ; une consultation sérieuse est une question de clarté de l'objectif, de la manière dont la contribution sera utilisée et dans quelle mesure, et de la garantie de la transparence de la prise de décision.
- Améliorer les mécanismes de retour d'information à la suite d'un processus de consultation (publication des résultats et suivi par courrier, sur le site web de la Commission européenne/SEAS ou des délégations de l'UE (DUE) et des équivalents de l'UA, sur Twitter ou Facebook, ou en organisant une réunion de suivi) ;
- Assurer un suivi avec les sociétés civiles afin de partager les réalisations ou les défis dans des processus politiques spécifiques et s'assurer qu'il existe un dialogue transparent dans les deux sens, y compris après la tenue d'une consultation.

4. Évaluer et améliorer l'engagement des sociétés civiles

- En collaboration avec les sociétés civiles, évaluer les réussites et échecs dans le cadre des mécanismes de dialogue UA-UE existants mis en place au niveau des institutions (et DUE) afin d'améliorer les opportunités de participation ;
- Collecter et partager des exemples de bonnes pratiques à différents niveaux, y compris au niveau de l'UE et des États membres de l'UA.

4. Garantir l'accessibilité

- Un soutien pourrait être nécessaire pour garantir que les consultations soient accessibles à une diversité d'acteurs et d'actrices, telles que les petits et petites productrices, les personnes handicapées, les organisations de jeunes, de femmes, de défense des droits des autochtones et des minorités, etc. Cela comprend des mesures visant à garantir l'accessibilité géographique (pour celles et ceux qui doivent se déplacer pour des consultations en personne), l'accessibilité linguistique (traduction/interprétation), et l'accessibilité en ligne ;
- L'UE devrait consulter les sociétés civiles pour identifier et réfléchir aux moyens de surmonter les obstacles en termes d'accessibilité et partager les meilleures pratiques en interne ;
- Pour inclure les personnes handicapées, les lieux de consultation devraient être accessibles en fauteuil roulant. D'autres barrières pour les personnes handicapées devraient être identifiées et traitées en collaboration avec les ONG qui

travaillent avec elles.

6. Assurer l'inclusion et la diversité

- Des mesures doivent être prises pour inclure une grande variété d'acteurs et d'actrices des sociétés civiles, des populations rurales et des groupes marginalisés (voir également l'accessibilité) ;
- L'UE doit promouvoir la participation des sociétés civiles aux dialogues sur le développement avec les autres parties prenantes (secteur public, international, et privé) à tous les niveaux, du local au mondial.

7. Travailler à la coconstruction

- Les sociétés civiles devraient pouvoir coconstruire le processus de participation et contribuer à l'ordre du jour des consultations;
- Les responsables politiques doivent être ouvert·e·s et prêt·e·s à être influencé·e·s pour des échanges plus significatifs ;
- Les responsables politiques impliqué·e·s devraient être celles et ceux qui ont le pouvoir d'apporter des changements, ou qui travaillent sur le sujet en question (voir par exemple - mais pas seulement - le cas spécifique des consultations des OSC pour le processus UA-UE, où le SEAE a un rôle à jouer et devrait être présent).

8. Soutenir la capacité du personnel

- Traduire le changement de culture institutionnelle sur l'engagement avec les OSC - tel que promu et/ou mis en œuvre par le biais des feuilles de route - en un renforcement des ressources humaines ;
- S'assurer que la responsabilité des consultations n'incombe pas à une seule unité, mais qu'elle est intégrée dans les méthodes de travail du personnel de l'UE.

9. Les consultations en ligne ne sont pas toujours la solution

- Les consultations en ligne peuvent être une excellente occasion d'avoir une portée plus large. Toutefois, il convient d'évaluer soigneusement les avantages et les inconvénients de ces formats afin de déterminer :
 - o si elles offrent ou non une opportunité significative pour les sociétés civiles (par exemple, lorsque l'étape du processus politique bénéficierait d'un style plus participatif) ;
 - o si elles sont accessibles (par exemple, dans les pays où l'accès à l'internet est instable, pour

les personnes handicapées).

Comment traduire ces principes dans le mécanisme de suivi des résultats du sommet UA-UE ?

Mettre en place des mécanismes stables et formels de dialogue entre les sociétés civiles en Afrique et en Europe et les institutions de l'UA et de l'UE au sein du comité de suivi du sommet.

- Au sein du comité de suivi du sommet, mettre en place des organes consultatifs permanents des sociétés civiles dans le cadre du partenariat UA-UE, présentant les caractéristiques suivantes :
 - o des personnes représentantes des sociétés civiles désignées par leurs pairs selon des critères convenus entre les sociétés civiles et les institutions conjointes ;
 - o un soutien financier et administratif permettant des activités significatives et permanentes des organes consultatifs, y compris des réunions régulières entre eux et avec les institutions de l'UA et de l'UE (au niveau du parlement, des hauts fonctionnaires, des ministres et des chefs de service) au niveau bi-régional (UA-UE).
- Faire également référence à l'organisation de réunions consultatives des sociétés civiles avant les sommets de l'UA-UE, et les réunions parlementaires et ministérielles conjointes précédant ces sommets.
- Faire référence à l'allocation de ressources financières aux mécanismes de participation des sociétés civiles et des autres parties prenantes.
- Si, suivant la méthodologie du 6e sommet UA-UE, le mécanisme de suivi est organisé autour des tables rondes thématiques, inclure (au moins) deux personnes représentantes des sociétés civiles (une d'Afrique et une d'Europe) dans chaque table ronde thématique du mécanisme de suivi. Les sociétés civiles peuvent apporter d'éventuelles solutions existantes, s'assurer que les initiatives phares trouvent un écho dans les réalités locales et que le partenariat UA-UE s'appuie sur la diversité, les connaissances et les compétences au sein des continents africain et européen.
- Construire le dialogue de suivi sur la cartographie et l'évaluation aux niveaux national et régional, tant du côté de l'UA que de l'UE, des structures et mécanismes existants d'engagement des OSC, y compris les dialogues, le renforcement des capacités, les programmes de soutien et les structures des sociétés civiles.

- Soutenir la création et le travail des plateformes, coalitions et groupes de travail nationaux et régionaux des sociétés civiles sur des questions thématiques et leurs interactions avec les autorités compétentes aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais d'ateliers et de dialogues thématiques ou nationaux et régionaux.
- Accroître et renforcer l'engagement entre les délégations de l'UE et les sociétés civiles, en veillant ainsi à ce qu'elles s'engagent auprès d'un groupe diversifié d'actrices et d'acteurs des sociétés civiles.
- Des briefings et débriefings réguliers avant et après les réunions officielles UA-UE au niveau des ambassadeurs, des personnes expertes thématiques, des haut-e-s fonctionnaires ainsi qu'au niveau ministériel devraient être organisés pour les organes permanents des sociétés civiles et/ou il devrait être envisagé d'accorder un statut d'observateur à quelques personnes les représentant dans ces réunions officielles.
- Les organes permanents des sociétés civiles prendront également l'initiative d'organiser régulièrement un forum ouvert et auto-organisé des OSC au niveau de l'UA-UE avec le soutien des institutions respectives. Par exemple, une fois par an, alternativement en Afrique ou en Europe, un forum ouvert des OSC sera organisé avant une réunion conjointe des groupes consultatifs.

Mettre en place les conditions d'un espace ouvert pour et entre les sociétés civiles dans le partenariat UA-UE.

- Se référer aux conventions relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales comme éléments essentiels du partenariat, en mentionnant explicitement les libertés d'expression et d'opinion, d'association et de réunion pacifique.
- Faire référence à la capacité des OSC à rechercher, recevoir et utiliser des ressources, en particulier celles fournies par les programmes indicatifs pluriannuels ou les programmes thématiques, comme étant inhérente au droit à la liberté d'association.
- Reconnaître les OSC comme des actrices indépendantes ou des parties prenantes à part entière en se référant à la définition existante de la société civile des Nations unies.
- Se référer aux mandats et formats spécifiques des Comités économiques et sociaux et les

distinguer de la terminologie large des Acteurs Non Etatiques. Les sociétés civiles incluent et vont au-delà des acteurs et actrices impliquées dans les CES, cependant ; ils doivent rester séparés du secteur privé.

- Établir des mécanismes d'information, de suivi et de responsabilité transparents et accessibles sur la mise en œuvre du partenariat qui soient suffisamment et conviviaux pour permettre aux citoyennes et citoyens d'y accéder et aux sociétés civiles de jouer leur rôle de vigilance.
- Mettre en place un mécanisme central de plainte et de doléance qui donne la possibilité aux citoyennes et citoyens, aux OSC et aux autres parties prenantes de les saisir pour déposer plainte en cas de violation grave et avérée des obligations en matière de droits humains et d'État de droit ou d'autres éléments essentiels par l'une des parties ou par un tiers chargé de la mise en œuvre.
- Sur la base des travaux menés aux niveaux national et régional, des groupes de travail thématiques des sociétés civiles pourraient être créés autour des priorités communes du partenariat UA-UE, qui seraient soutenus financièrement afin de se réunir entre eux mais aussi d'alimenter l'élaboration des politiques et le dialogue politique.
- Des ateliers et séminaires thématiques ainsi que des réunions de forum plus larges entre les OSC d'Afrique et d'Europe devraient être organisés pour encourager le partage, l'apprentissage et la coopération au niveau des sociétés civiles.

Mettre en place les conditions de l'intégration de la participation des sociétés civiles dans la mise en œuvre de l'ensemble de la déclaration conjointe UA-UE et des initiatives phares.

- Les discussions autour du partenariat UA-UE doivent être dynamisées et stimulées en permanence. Un rôle de facilitation/modération pourrait prendre la forme d'une plateforme en ligne gérée par les OSC qui rassemblerait les dernières informations, les mises à jour de toutes les réunions, téléchargerait les rapports des OSC, partagerait le calendrier des réunions, recueillerait les suggestions ou plaintes individuelles sur des questions spécifiques et faciliterait les débats en ligne.
- Se référer aux sociétés civiles dans toute leur diversité (défense des droits, prestataires de services, exécutant-e-s et partenaires des programmes de développement ainsi que personnes expertes, actrices du changement,

éducation civique et sensibilisation) dans la mise en œuvre de l'ensemble de la déclaration conjointe UA-UE et des initiatives phares en tant qu'exécutantes des priorités stratégiques. Le rôle des sociétés civiles doit être particulièrement mis en avant en tant qu'actrices clés à tous les niveaux du dialogue politique et stratégique et lorsque les plans de mise en œuvre sont préparés, suivis et évalués.

- Chaque fois que cela est pertinent, faire référence aux OSC en tant qu'actrices du dialogue, partenaires ou exécutantes dans la définition des domaines prioritaires de coopération. Le rôle des sociétés civiles est pertinent pour tous les domaines de coopération et ne devrait pas être limité au développement humain ou aux droits humains.
- En particulier, reconnaître l'importance du dialogue social et la nécessité d'impliquer les syndicats, les organisations de petits et petites productrices et les entrepreneurs (y compris les femmes entrepreneures) et les associations professionnelles dans tout processus de dialogue et de réforme concernant les droits du travail, l'organisation des marchés, le climat des affaires ou les accords d'investissement et de commerce.
- Dans le domaine des droits humains, de l'État de droit et de la gouvernance, faire référence à la protection des défenseur-e-s des droits humains et de l'espace de la société civile et à la nécessité d'impliquer ces acteurs et actrices dans le dialogue sur les droits humains. En outre, il est essentiel d'inclure également dans ce domaine le soutien au renforcement des capacités et aux coûts de base des organisations de défense des droits humains et d'autres organisations des sociétés civiles en tant que parties essentielles de démocraties stables et fonctionnelles.

À propos de la proposition d'impliquer la Fondation Afrique-Europe

Le travail de la Fondation Afrique-Europe est précieux et pertinent. Cependant, la Fondation ne représente pas les OSC africaines et européennes. Elle n'a pas pour mandat de représenter les sociétés civiles : nous n'avons pas choisi ses membres et nous ne participons pas (du moins pas toutes et tous) à ses travaux. De même, le travail de la Fondation ne permettrait pas un engagement significatif des sociétés civiles dans le suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet.

La Fondation ne permet pas d'établir des relations interpersonnelles et n'est pas un canal permettant aux organisations des sociétés civiles de partager leurs points de vue et leurs messages communs avec les fonctionnaires européens. Il s'agit plutôt d'un espace de discussion sans aucune possibilité de construire des connaissances, des objectifs ou des initiatives communes entre les sociétés civiles européennes et africaines ou entre les sociétés civiles et les fonctionnaires. Les questions soulevées par les sociétés civiles et les autres participantes et participants au cours des sessions que la Fondation organise régulièrement reçoivent rarement une réponse, seuls quelques personnes ont la possibilité de s'exprimer, et il ne s'agit même pas d'un processus informatif, car le contenu de la discussion n'entre jamais dans les détails.

Au contraire, en organisant un Forum des OSC qui a produit une déclaration finale commune en seulement 6 semaines, les OSC européennes et africaines ont montré qu'elles sont capables, prêtes et désireuses de s'engager dans un processus structuré, bien organisé, représentatif et légitime de dialogue et de participation au partenariat UA-UE. Des ressources devraient être allouées pour soutenir un tel processus indépendant et auto-organisé des sociétés civiles d'une manière structurée et stratégique à long terme afin qu'elles puissent prendre part à la mise en œuvre et au suivi du partenariat renouvelé en plus, et indépendamment, du travail de la Fondation Afrique-Europe.

NATIONAL PLATFORMS	 Global Responsibility Austrian Platform for Development and Humanitarian Aid	 BELGISCH PLATFORM PLATE-FORME BELGE CONCORD CNCO-11.11.11 ACODEV 11.11.11 ngofederatie	 BPID European Platform for International Development	 Platforma za mednarodnu gradansku solidarnost Hrvatske Croatian Platform for International Citizen Solidarity CROSOL	 CYINDEX Cyprus Island wide NGO Development Platform	
				 VENRO ASSOCIATION OF GERMAN DEVELOPMENT AND HUMANITARIAN AID NGOs		
 dóchas The Irish Association of Non-Governmental Development Organisations	 Network of NGOs in Europe per lo sviluppo e l'emergenza CONCORD ITALIA		 Lithuanian National Non-Governmental Development Organisations' Platform LITDEA	 Cerde de coopération des ONGD DU LUXEMBOURG	 SKOP Solidarjetà u Koperazzjoni	
	 ONGD PLATAFORMA PORTUGUESA	 FOND Federalna Organizacija za Neprofitna podjetja, Društva in Fondacije	 Ambrela Platform for Development Organisations	 SLOGA Slovenian Global Action	 LA COORDINADORA Asociación Española de Organizaciones de Desarrollo Cooperativo	
	NETWORKS	 actalliance eu Formerly APDCOV			 Alliance 2015 towards the eradication of poverty	
	 cbm together we can do more		 CIDSE together for global justice	 euCORD European Network of Civil Society Organisations for Relief and Development	 GNDR Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction	
 humanity & inclusion	 IPPF International Planned Parenthood Federation European Network		 OXFAM International		 Save the Children	
	 SOS CHILDREN'S VILLAGES INTERNATIONAL	 Terre des Hommes International Federation	 wecf			
ASSOCIATE MEMBERS	 alda European Association for Local Democracy	 ea ea EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE EDUCATION OF ADULTS				 NRC NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL